

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Présents : P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch - P. Blayau - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - P. Cauvin - E. Chauvet - D. Cupa - E. Dahan-Soussy - P. Denis - A. Faure-Bismuth - N. Franck - A. Gibeault - V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlan - I. Martin-Kamieniak - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - F. Seulin - H. Suarez-Labat

Invités présents : J-L. Baldacci - T. Bokanowski - F. Brette - E. Birot - B. Chervet - F. Coblenz - C. de Kerchove (représentant M. Vautherin-Estrade) - V. Kapsambelis - C. Saint-Paul Laffont - J. Schaeffer - A. Sitbon - M. Vincent

Invité excusé : L. Danon-Boileau

Invités pour les « Rencontres de la SPP » : B. Brusset – P. Decourt

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2015

Une demande de modification est demandée à propos du point 7 concernant les travaux de la rue Daviel. Les deux premières phrases du paragraphe sont modifiées de la façon suivante : « *Les travaux de « purge » entrepris avant le dernier CA sont maintenant terminés. L'eau ayant été coupée, il a été difficile de faire réalimenter l'immeuble, ce qui a retardé un peu la phase suivante, l'eau étant nécessaire à certains travaux de maçonnerie* ».

Le procès-verbal du CA est approuvé à l'unanimité avec ces corrections.

2/ Demande d'agrément

Une demande d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement de ses droits, est soumise au CA : Laura Colombo.

En l'absence de réserve circonstanciée par courrier des membres ou de la part des membres du CA, la demande est agréée.

3/ Désignation d'un nouveau représentant du Président auprès de la COPEA, en remplacement de I. Martin-Kamieniak

Françoise Moggio est désignée comme représentant du Président auprès la COPEA.

4/ COPEA. Modification des règles de composition de la commission

Michel Vincent fait état des difficultés de fonctionnement de l'actuelle COPEA, en raison de sa composition actuellement restreinte à quatre membres, dont un seul titulaire. Pour que la COPEA soit complétée, pour arriver aux 14 membres prévus (7 adhérents et 7 titulaires), il propose que les RPEA se réunissent et cooptent les membres nécessaires.

Deux autres propositions émergent de la discussion :

- Que la COPEA demande aux RPEA de se réunir pour trouver en leur sein des volontaires pour participer aux travaux de la COPEA en tant qu'invités. L'inconvénient étant que seuls les quatre élus pourraient alors voter pour l'élection des nouveaux RPEA.
- Qu'une élection complémentaire soit organisée afin de remplir les places vacantes.

C'est cette dernière proposition qui rencontre l'approbation d'une grande majorité des présents. Une élection complémentaire sera organisée.

5/ CCTP. Mandat de gestion avec l'ASM13 et projet d'adossement

Convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour l'adossement du CCTP à l'ASM13.

Vote.

Le mandat de gestion déjà signé avec l'ASM13 se déroule dans de bonnes conditions, et semble satisfaisant.

Le travail de préparation de l'adossement, ou plutôt de l'intégration administrative du CCTP à l'ASM13 continue. Il est rappelé que les tutelles nous imposent un rapprochement du CCTP, qui a un statut de CMP, avec une structure hospitalière. Pour obéir à cette contrainte, l'ASM13 a été considérée comme le meilleur choix, par le comité de gestion et les CA précédent et actuel, compte tenu de ses liens étroits depuis toujours avec la Psychanalyse et la SPP, qu'il s'agisse du Centre E. & J. Kestemberg ou du Centre A. Binet. L'IPSO a déjà rejoint l'ASM13 il y a quelques années, tout en conservant son autonomie, ce qui est rassurant.

La temporalité s'accélère, puisqu'il faut que tout soit en place pour un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2016. Pour cela, les délais sont courts : les déclarations administratives doivent être faites par les tutelles avant la mise en œuvre, mais après les décisions de la SPP et de l'ASM13.

Une assemblée générale doit impérativement voter les textes qui régiront le rapprochement, soit la Convention de coopération entre l'ASM13 et la SPP et le Traité d'apports partiels d'actifs. Le bureau demande donc au CA de bien vouloir convoquer cette assemblée générale, qui pourrait se tenir le 7 novembre 2015 à 17h15 à l'Association Notre Dame des Champs.

Le conseil d'administration demande la convocation de cette assemblée générale à titre extraordinaire.

Le bureau propose qu'un CA supplémentaire se tienne le mardi 13 octobre 2015, afin de discuter des conditions de cette intégration avant l'assemblée générale, après que les administrateurs auront reçus tous les documents avec la convocation.

Un débat s'engage sur la question des personnels du CCTP et de leur futur statut au sein de l'ASM13. La rapidité de l'intégration et ses modalités individuelles pour les personnels sont discutées. D'autre part, les analystes en formation qui sont actuellement « vacataires » au CCTP ne pourront pas le rester, puisque ce statut n'existe plus. Différentes solutions sont à l'étude avec l'avocat, pour trouver une solution qui garantisse que le CCTP continuera à permettre la formation d'AeF dans de bonnes conditions. Les autres personnels seront reçus individuellement par les responsables du centre, et des solutions individualisées seront proposées.

6/ Commission des représentants régionaux. Résultat du vote concernant l'élection du président de la CRR

Les élections à la présidence de la commission des représentants régionaux se sont tenues. *Christine Saint-Paul Laffont, seule candidate, a été élue à l'unanimité des votants.*

7/ Rencontres de la SPP de mars 2016. Présentation par B. Brusset, P. Decourt (invités) et E. Chauvet

B. Brusset présente le programme des prochaines « Rencontres de la SPP » qui se tiendront les 12 et 13 mars prochains, sur le thème « Empathie et Métapsychologie ». Un argument d'une page sera diffusé à tous, et un autre, plus étoffé (de huit pages), sera fourni aux intervenants pour établir le cadre théorique. Le samedi après-midi commencera par une introduction théorique de 15-20 minutes par F. Coblenche, puis M. Sœur fera une première présentation clinique, discutée par E. Birot, puis par la salle. Suivront cinq ateliers en parallèle. Le dimanche matin, S. Cabrera présentera une autre présentation clinique, discutée par M. Babonneau, puis par la salle. Une table ronde des intervenants conclura le colloque.

8/ Daviel. Avancement des travaux. Recherche de financements complémentaires, externes (spectacles et autres) et internes

Les travaux ont pris un mois de retard, en raison de la découverte d'une structure en béton armé très épais, à démolir, ce qui a nécessité l'intervention d'une « grignoteuse de béton », qui a également « grignoté » une partie de la marge financière et temporelle. La démolition est maintenant terminée, les escaliers coulés et le trou de l'ascenseur fait. L'essentiel du gros œuvre est donc à peu près terminé.

Il manque encore 260.000 à 280.000 euros pour compléter le budget, les appels de fonds internes doivent être renouvelés. Une très prochaine lettre du président va relancer un appel aux dons, afin que ceux qui peuvent donner davantage soient sollicités, et que ceux qui ne pouvaient pas répondre à la cotisation exceptionnelle puissent participer quel que soit le montant de leur don. Le retour fiscal de ces dons étant manifeste pour ceux qui ont donné en 2014, il est espéré une relance de ces financements internes. En externe, malheureusement, un refus de la Fondation de France vient de nous parvenir.

Le concert de Caroline Murat-Haffner se tiendra le 15 novembre 2015 au théâtre Adyar, sur la base d'un don de 100 euros qui bénéficie également de la remise fiscale. Un autre concert, cette fois de Nathalie Joly, se tiendra le 14 février 2016, également au théâtre Adyar. Nathalie Joly a récemment fait l'objet de plusieurs articles et émissions de radio, dans lesquels elle a évoqué la SPP.

9/ Déménagement. Préparation

Le déménagement de la bibliothèque S. Freud (BSF) se prépare activement, et déjà le personnel de la bibliothèque a mis en carton une partie des livres et revues qui seront entreposés dans « une pièce en plus », un box loué, jusqu'au déménagement vers la rue Daviel. Les problèmes posés par les meubles qui doivent être démontés seront progressivement résolus. Le personnel sera en partie hébergé à Sainte-Anne, et le serveur informatique viendra rue Saint-Jacques ; une partie du fonctionnement de la BSF sera préservé.

10/ Bibliothèque S. Freud. Vente - Point sur les démarches

Une bonne nouvelle à prendre avec prudence : un acheteur a fait une offre d'achat de 1.250.000€ frais d'agence inclus, soit 1.187.500€ net pour la SPP après déduction des 5% de frais d'agence ; soit presque le montant estimé dans le plan de financement. La finalisation de l'achat est complexe compte tenu des démarches administratives à effectuer, mais l'espoir d'une réalisation proche de cette vente est fort.

Le conseil d'administration applaudit à cette nouvelle, et approuve la vente à ce prix.

11/ Actualités internationales : API – Congrès de Boston et discussions avec l'API

La réunion des présidents des sociétés composantes de l'API a montré une importante communauté de préoccupations, concernant en particulier l'âge des membres et la raréfaction des analyses. Dans beaucoup de pays, les sociétés analytiques se sont rapprochées des sociétés de psychothérapeutes.

Une réunion s'est tenue entre D. Ribas, A. Gibeault et le comité des nouveaux groupes. Il a été évoqué le problème entre les modèles pour les membres formés dans le modèle français qui travaillent dans un pays où le modèle Eitingon s'impose : leurs analysants qui voudraient entrer dans la société locale ne peuvent pas, du fait de l'exigence d'être analysés par un didacticien, alors que notre règle du « tout divan », valable pour tous nos membres où qu'ils résident, leur permet d'être candidats. Il en résulte structurellement des clivages qui mériteraient d'être réduits. Cette discussion se poursuivra à Berlin en 2016 lors de la prochaine conférence de la FEP.

Une protestation a été par ailleurs émise contre l'interruption des visites au Liban du study group committee, à la suite du refus de prise en charge des assurances.

Enfin, la SPRF a été reconnue Société Constituante de l'API, ce dont nous nous réjouissons.

12/ Questions diverses

- Département d'archives et d'histoire. Appel de candidature.

Aucun candidat ne s'est fait connaître à la suite de l'appel diffusé dans l'envoi groupé. La question des archives est pourtant très importante, il est demandé à tous de rechercher des personnes susceptibles d'être intéressées.

- STIF. La SPP a été déboutée de sa demande d'être exemptée du paiement de la redevance au titre du STIF.

- Autres.

Mme Annie Roux a demandé son adhésion à la SPP en tant que membre titulaire. Etant donné la durée prévisible d'instruction de son dossier, compte tenu du nombre de demandes figurant sur la liste d'attente, D. Ribas propose de lui attribuer le statut d'invitée à titre gracieux jusqu'à l'examen de son dossier, conformément au règlement intérieur.

Cette demande a été acceptée par le conseil d'administration.

Commission des candidatures : Il a fallu réaliser un deuxième tirage au sort pour compléter la commission des candidatures, Bernard Voizot la rejoint donc.

La séance est levée à 23h.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 13 octobre 2015.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale